

# INFORMATION AUX PORTEURS DU FCP CAPITAL PRUDENCE

**Part P FR0010823666**

**Part I FR0010356717**

Paris, le 15/12/2023

Madame, Monsieur

Vous détenez des parts du fonds communs de placement (FCP) **CAPITAL PRUDENCE** géré par APICIL ASSET MANAGEMENT et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre établissement.

Nous souhaitons vous informer de la modification suivante dans votre Fonds :

## **1. Précision apportée sur l'absence d'outils de gestion de liquidité dans le prospectus**

La société de gestion a décidé de ne pas mettre en place d'outils de gestion de la liquidité tels que des « gates ».

Toutefois, la société de gestion se réserve la possibilité de mettre un tel mécanisme en place dans le cas où les encours sous gestion de l'OPC deviendraient tels qu'une intervention sur les marchés envisagés pourraient avoir un impact sur la liquidité des actions détenues.

En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPCVM à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur cet OPCVM.

Ces modifications entreront en vigueur le 31/12/2023, et n'impliquent aucune action spécifique de votre part.

Vous avez la possibilité de vous procurer les DICI et prospectus du FCP sur simple demande écrite adressée à :

Apicil AM  
20 rue de la Baume, 75008 Paris

Les documents sont également consultables sur le site Internet [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com).

Nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à APICIL ASSET MANAGEMENT et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

APICIL ASSET MANAGEMENT